

**REPUBLIQUE DU NIGER**



*Fraternité-Travail-Progrès*

**MINISTERE DE L'ELEVAGE**

**Document de Programmation  
Pluriannuelle des Dépenses  
2023-2025**

**Mai 2022**

## SOMMAIRE

I.	I. INTRODUCTION.....	4
1.1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
1.2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SOUS-SECTEUR .....	5
1.3	MISSIONS DU MINISTÈRE .....	6
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR .....	6
2.1	EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS SECTORIELS .....	6
2.2	DIAGNOSTIC DU SECTEUR.....	8
2.2.1	Caractéristiques, structures et environnement du secteur .....	8
2.2.2	Principaux acteurs du secteur .....	9
2.2.3	Financement du sous-secteur .....	10
2.2.4	Performances du secteur .....	11
2.3	ARTICULATION ENTRE STRATÉGIE SECTORIELLE /PRIORITÉS NATIONALES .....	12
2.4	VISION ET OBJECTIF STRATÉGIQUE.....	14
2.4.1	Vision.....	14
2.4.2	Objectif stratégique .....	14
2.4.3	Résultats attendus des programmes.....	15
2.5	PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU MINISTÈRE ET DES ORIENTATIONS RETENUES .....	15
2.5.1	Principes directeurs de la politique sectorielle .....	15
2.5.2	Axes stratégiques .....	17
2.5.3	Réformes sectorielles .....	17
2.5.4	Présentation du cadre stratégique des programmes .....	18
	III LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES .....	19
3.1	PROGRAMME 1 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE .....	19
3.1.1	Présentation du périmètre du programme.....	19
3.1.2	Enjeux et Objectif du programme .....	19
3.1.3	Principaux résultats du programme.....	20
3.1.4	Indicateurs de performance et cibles .....	20
3.1.5	Stratégie du programme .....	20
3.1.6	Présentation des actions et mesures .....	21
3.1.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme .....	22
3.1.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme .....	22
3.1.9	Tableau de programmation .....	23
3.2	PROGRAMME 2: SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE .....	24
3.2.1	Présentation du périmètre du programme.....	24
3.2.2	Enjeux et objectif du programme .....	24
3.2.3	Résultats du programme.....	24
3.2.4	Indicateurs de performance et cibles .....	24
3.2.5	Stratégie du programme 2.....	25
3.2.6	Présentation des actions et mesures .....	25
3.2.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme .....	26
3.2.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme .....	27
3.2.9	Tableau de programmation du programme 2 .....	28
3.3.	PROGRAMME 3 : DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES PRODUCTIONS ANIMALES .....	29
3.3.1	Périmètre du programme .....	29
3.3.2	Enjeux et objectif du programme .....	29
3.3.3	Principaux résultats du programme.....	29
3.3.4	Indicateurs de performance et cibles .....	29
3.3.5	Stratégie du programme 3.....	30

3.3.6	Présentation des actions et mesures .....	30
3.3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre des programmes opérationnels .....	31
3.3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre des programmes .....	32
3.3.9	Tableau de programmation du programme 3 .....	33
	CONCLUSION.....	34
	Recommandations .....	34
	ANNEXES: .....	36
	ANNEXE I CADRES LOGIQUES DES PROGRAMMES.....	36
	ANNEXE II : TABLEAU DES EMPLOIS AFFECTÉS PAR PROGRAMME.....	38
	ANNEXE III : SCHÉMA DE FINANCEMENT .....	42

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau N°1: Indicateurs du secteur élevage.....	6
Tableau N°2: Domaines d'interventions opérationnelles et axes stratégiques de l'Initiative 3N.....	14
Tableau 3 : Résultats attendus des programmes.....	15
Tableau N° 4 : Cadre stratégique des programmes .....	18
Tableau N 5 : Cibles des indicateurs.....	20
Tableau N°6 : présentation des actions.....	21
Tableau N°7 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025.....	23
Tableau N° 8 : Programmation financière par action 2023-2025.....	24
Tableau N°9 : Indicateurs de santé animale .....	25
Tableau N° 10 : présentation des actions.....	25
Tableau N°11 Présentation des actions du programme.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau N° 12 : programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025.....	28
Tableau N°13 : Programmation financière par action 2023-2025.....	28
Tableau N° 14 : Indicateurs de production animale.....	29
Tableau N°15 : présentation des actions.....	30
Tableau N°16 : Présentation des actions du programme .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau N° 17 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025.....	33
Tableau N° 18 : Programmation financière par action 2023-2025.....	33
Tableau 19 : Tableau des emplois affectés au programme 1 .....	41
Tableau 20 : Tableau des emplois affectés au programme 2 .....	41
Tableau 21 : Tableau des emplois affectés au programme 3 .....	42

I.

# I. INTRODUCTION

## 1.1 Contexte et justification

En application de la directive 6/2009/CM/UEMOA portant Loi des Finances, transposée par la Loi organique n° 2012-09 du 26 mars 2012 relative aux lois de finances, le MEL élabore pour la cinquième année consécutive son Document de Programmation Pluriannuel de Dépenses (DPPD 2022-2024) conformément à la programmation pluriannuelle glissante. Cette réforme s'est traduite par l'adoption de l'approche programme et la généralisation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

La Politique Agricole s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la SDDCI 2035 et le Plan de Développement Economique et Social. Elle s'inspire des orientations du programme de la renaissance et opérationnalise de l'Initiative 3N, la « Stratégie de Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SAN/DAD) » adopté en 2012, plus connue sous l'appellation de l'initiative 3N "**les Nigériens Nourrissent les Nigériens**" dont l'objectif est "la faim zéro" au Niger.

La politique agricole tient compte des engagements du Niger au plan international, marquées par l'adoption des OMD, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et celle d'Accra, puis l'agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durables (ODD). Les résultats attendus de la mise en œuvre des actions retenues, participent également à l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) qui pour le sous-secteur de l'Agriculture et de l'Elevage concernent principalement : i) Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; ii) Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; iii) Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous et iv) Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en application des directives retenues au plan continental (Union Africaine) et sous régional, le PDDAA, la déclaration de Maputo sur le financement du secteur agricole (l'engagement des États africains à consacrer 10% de leurs dépenses publiques au secteur agricole et à atteindre une croissance agricole de 6% par an), la transformation de l'Afrique et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de L'ECOWAP/ et l'agenda 2020 CEDEAO et des réformes au niveau de l'UEMOA avec la généralisation de la mise en œuvre du budget-programme dans le cadre du pacte de convergence et de stabilité de croissance et de solidarité à travers le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009 ainsi que les réformes au niveau du CILSS.

Depuis 2018, les ministères techniques élaborent des budgets de programme conformément à la Loi organique relative aux lois des finances qui détermine le

cadre de mise en application des réformes des finances publiques inscrites dans les directives adoptées par les Etats membres de l'UEMOA.

Cette année, l'élaboration du document de programmation pluriannuel de dépenses (DPPD) se tient dans un contexte marqué notamment par la scission du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en deux ministères et l'achèvement des plans d'actions du PDES et de l'13N, ce qui a engendré la restructuration des programmes du Ministère de l'Élevage et la révision des indicateurs et de leurs cibles.

Ainsi, le Ministère de l'Élevage a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière de développement de l'élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il participe plus particulièrement à la mise en œuvre de l'Initiative 3N à travers trois (3) programmes dont un programme support et deux programmes opérationnels.

- **Pilotage et administration de la politique du Ministère** recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, au suivi et évaluation et à la gestion de son système d'information et statistiques ;
- **Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire** couvre les domaines liés à la santé animale, à l'hygiène des denrées et des aliments d'origine animale et à la lutte contre les zoonoses prioritaires ;
- **Développement et Promotion des Productions Animales** couvre tous les domaines relatifs à l'accroissement des productions et chaînes de valeurs animales, à l'aménagement, à la sécurisation et à la gestion des parcours pastoraux.

## 1.2 Présentation générale du sous-secteur

Le Niger dispose d'un potentiel agropastoral riche, caractérisé par des zones agro écologiques à potentiel réel de production, un élevage dynamique.

Au Niger, l'élevage emploie près de 87% de la population active, soit en tant qu'activité principale (20 % de la population vivent exclusivement de l'élevage), soit comme activité secondaire après l'agriculture. C'est la composante la plus dynamique de l'économie et porteuse de croissance du secteur primaire avec une contribution des productions animales de près de 11% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 35% au PIB agricole, le plaçant au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro-sylvo- pastoraux avec 22%. Il constitue la seconde source de recettes d'exportation du Niger après les industries extractives. Son apport est de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires.

Le cheptel nigérien est estimé à près de 52 millions de têtes, soit 20 306 108 UBT en 2020 toutes espèces confondues pour une valeur totale de 5 000 milliards de FCFA et plus 62 millions d'hectares des terres pâturables. Le cheptel aviaire est estimé à 20 696 320 sujets en 2020 (DS/MAGEL, 2018).

### 1.3 Missions du ministère

Le Ministère de l'Élevage a pour missions, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre, et du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'Élevage, conformément au décret 2021-280/PRN du 04 mai 2021.

Il participe plus particulièrement à la mise en œuvre du PDES axé sur la dynamisation et la modernisation du monde rural à travers sa déclinaison sectorielle, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable, l'Initiative 3N, elle-même déclinée dans le sous-secteur de l'élevage par la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (*SDDEL 2012-2035*)

Sa contribution au programme de Renaissance acte III se matérialise dans la mise en œuvre de l'axe 4 « Modernisation du Monde Rural ». Cet axe est centré sur la dynamisation et la modernisation du monde rural dont les orientations reposent essentiellement sur la stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et de Développement Agricole Durable, le développement d'un secteur privé dynamique et l'amélioration de la gestion du développement.

Pour atteindre les objectifs de la transformation du Monde Rural, la priorité sera orientée vers l'approche Chaînes des valeurs Agricoles afin de fédérer les objectifs à travers la création des pôles de développement économique autour des grands bassins de production. Dans cette optique, les principales actions seront centrées sur les produits à hautes valeurs marchandes. Ainsi, les programmes prioritaires identifiés dans les chaînes valeurs agro-Sylvo-Pastorales et halieutiques viseront le développement des cultures céréalières, de légumineuse, des produits d'élevage et des produits forestiers non ligneux.

Spécifiquement pour l'élevage, ces priorités seront matérialisées à travers les programmes phares relatifs notamment au bétail/viande et à la production avicole et pintade

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

### 2.1 Evolution des principaux indicateurs sectoriels

Tableau N°1: Indicateurs du secteur élevage

#### i) Santé animale

Indicateurs	Réalizations						Variation 2017-2021
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	50%	41%	31%	82%	78%	63%	12%
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	41%	54%	61%	72%	60%	65%	13%
Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)	11%	10%	26%	24%	7%	25%	60%

Par rapport à la moyenne des Cinq dernières années (2016-2020), on note une amélioration de la couverture vaccinale respectivement de 13% pour la PPR, 12% pour la PPCB et de 60 % pour la pasteurellose des camelins. La hausse significative pour les camelins est dû au nombre important des camelins vaccinés durant l'année 2021 surtout au cours des caravanes de vaccination organisées dans la zone pastorale spécialement pour toucher le maximum de troupeaux transhumants et nomades.

Pour la pasteurellose cameline, les objectifs ont été revus à la baisse pour l'année 2023 compte tenu du manque récurrent de vaccins. En effet, le vaccin contre cette maladie (PASTOBOVAC), n'est pas pris en charge par les partenaires techniques et financiers, mais entièrement par l'Etat.

## ii) Productions animales

Indicateurs	Réalizations							Variation 2016-2021 %
	Moyenne 5 années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Quantités cumulées de viandes contrôlées, toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camelins)	121 452	115 550	127 966	119 997	118 552	125 194	130 679	8
Production de lait (tonne)	1 312 972	1 253 407	1 312 972	1 335 571	1 399 598	1 466 954	1 583 991	21
Taux d'exploitation moyen du cheptel	19	17	18	19	20,63	20	25	32

Les principaux indicateurs de performance des productions animales sont : la production laitière, la production des viandes contrôlées, la consommation des œufs et le taux d'exploitation du cheptel.

En ce qui concerne les productions animales, on note une augmentation régulière de la production du lait en raison de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétiques des bovins locaux, la mise en place de fermes modernes, la distribution de 36 843 kits de petits ruminants, 1400 kits volailles au profit des ménages vulnérables en vue de renforcer les capacité de résilience des femmes en vue de leur autonomisation, la promotion des cultures fourragères et la mise à disposition de 22 645 tonnes d'aliments pour bétail vendus à modérés aux éleveurs. **Pour ce qui est de la production de viandes contrôlées qui est de 130 679 tonnes en 2021, on constate une progression de 8 % comparée à la moyenne cinq dernières année est de 121 452 tonnes.**

**Pour ce qui est de la production laitière, la variation est de 21% comparée à la moyenne cinq dernières année est de 1 312 972 tonnes, pour une production de lait de 1 583 991 tonnes en 2021.**

**Le taux d'exploitation du cheptel qui a atteint 25%, enregistre une progression de 32 points de pourcentage par rapport à la moyenne.**

Elles sont conformes aux orientations contenues dans la SDDCI 2035, le PDES et l'Initiative 3N en adéquation avec la DPG du Gouvernement.

- **La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035)** se propose de dépasser l'immédiateté et l'urgence des situations pour contribuer à la construction de l'avenir autour d'un dessein collectif, une direction et une signification à une communauté de destin unie par des valeurs et des ambitions communes. Elle offre aux exercices de prévisions, de programmation et d'élaboration des politiques, le cadre d'un futur voulu, basé sur des orientations stratégiques largement partagées et accessibles.
- **Le PDES 2022-2026 en cours d'élaboration** dont l'objectif global est de « contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ». L'objectif spécifique est de « renforcer la résilience du système de développement économique et social ». Il tire ses fondements des orientations du « Programme de Renaissance Acte-3 ». Il s'inscrit également dans le cadre des agendas internationaux.

**Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »** pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables (SAN/DAD) adopté par décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012. Son objectif global à l'horizon 2035 est de « *mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus* ». De façon spécifique, il s'agit de « *renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes* ».

Elle a pour déclinaison sectorielle la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL 2012-2035)

## 2.2 Diagnostic du secteur

### 2.2.1 Caractéristiques, structures et environnement du secteur

L'élevage est un des secteurs clé de l'économie nigérienne qui contribue pour 13% au PIB national et fournit 7% des recettes d'exportation du pays. Le cheptel nigérien est estimé à près de 52 millions de têtes, soit 20 306 108 UBT en 2020 toutes espèces confondues pour une valeur totale de 5 000 milliards de FCFA. Cet élevage se pratique sur des terres pâturables avoisinant les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire et occupe 87% des ménages.

Les systèmes de production comprennent :

- des systèmes de production agro-pastoraux ;
- des systèmes de production pastoraux ;
- des systèmes intensifs de production animale.

## 2.2.2 Principaux acteurs du secteur

Les principaux acteurs intervenant dans le secteur de l'Élevage sont l'État, les collectivités locales et territoriales, les organisations et associations des éleveurs, les interprofessions, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et leur Réseau (RECA), le secteur privé marchand, les partenaires techniques et financiers, la Société civile (ONG et Associations de Développement).

**L'État** crée les conditions d'un développement du secteur à travers la définition et la participation à la mise en œuvre de la politique d'élevage, la définition des règles de jeu entre les différents acteurs institutionnels (textes législatifs et réglementaires). Le recentrage du rôle de l'État l'a amené à se désengager des fonctions à caractère commercial et des fonctions de production et à se concentrer sur ses fonctions régaliennes relatives à la coordination, régulation, planification, contrôle, facilitation, veille, et à la fourniture des biens et services publics correspondants. Plusieurs réformes ont été entreprises pour créer des services de proximité afin de favoriser la modernisation de l'élevage et soutenir les producteurs : création de l'APCA, la création des pôles de développement économiques, création du FISAN, etc.

**Les collectivités locales et territoriales**, avec l'appui des structures déconcentrées de l'État et en collaboration avec les autres acteurs du secteur privé et les Organisations de la Société Civile, travaillent à la base pour la planification et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole.

**Les Organisations des Producteurs d'élevage (OPEL)** : Les OPEL occupent une place de premier ordre. L'État contribue à l'émergence des OPEL et à leur consolidation à travers des textes administratifs et réglementaires adaptés.

**Le Réseau des Chambres d'Agriculture** : Il joue un rôle de représentation consulaire des métiers d'agriculture et de l'élevage et d'interface dans les relations partenariales avec l'État. Le RECA est le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs. Il veille à l'organisation des services de qualité en faveur du monde rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics.

**Le secteur privé** : Le secteur privé est chargé principalement d'assurer les fonctions de fourniture de biens et services. Il peut aussi intervenir directement dans la production et santé animale.

Par ailleurs, il contribue à la fourniture de services publics en partenariat avec l'État par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation se fait sur la base de la maîtrise d'œuvre, ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'État, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

**Les opérateurs privés** se sont organisés eux-mêmes par catégorie par le biais de leurs représentants au niveau des différents maillons des filières agropastorales, Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

**La Société Civile** : Elle joue au Niger un rôle important en apportant ses capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elle occupe une place non négligeable au sein de l'espace né des besoins d'appui rapproché du monde rural. Elle veille à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies. Si les ONG internationales sont le plus souvent à la hauteur de la tâche, les ONG nationales restent encore faibles par faute de moyens techniques et financiers.

**Les Partenaires Techniques et Financiers** : Les PTF accompagnent les efforts du Gouvernement nigérien dans le développement du sous-secteur conformément à ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté.

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

### **2.2.3 Financement du sous-secteur**

Le financement de l'Elevage est assuré à travers les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers à travers les projets et programmes. Les fonds privés concernent les investissements faits directement à travers les Acteurs Non Etatiques (ANE) que sont : les Organisations Professionnelles d'élevage (OPEL), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Secteur Privé.

Le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de Finance inclusive (SNFI 2019-2023) dont la mission est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante (la population), particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel. Cette offre de service s'opère dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté.

La mise en place du mécanisme du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) établissement public de financement créé en 2017, participe à cette mission et facilitera désormais aux acteurs du secteur l'accès au financement à travers un cadre harmonisé et formel de financement de la SANDAD.

Le FISAN est un fonds sécurisé d'investissements agricoles structuré en 3 facilités : (i) soutien au financement agricole, (ii) financement des investissements structurants agricoles et (iii) financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement des capacités.

#### 2.2.4 Performances du secteur

L'objectif stratégique assigné au Ministère de l'Élevage est développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles.

Ainsi, la mise en œuvre des activités de santé animale a permis de réaliser des résultats significatifs suivants : **8 066 983** bovins vaccinés contre la PPCB, **15 603 410** petits ruminants contre la PPR et **191 256** camelins vaccinés contre Pasteurellose Cameline, pour **1 906 418** bénéficiaires (1 073 447 femmes et 832 971 hommes).

Ces chiffres, rapportés au cheptel éligible (animaux de plus de six mois) donnent le taux de couverture vaccinale de 63% pour la PPCB, 65% pour la PPR et 25% pour la Pasteurellose Cameline. Ces chiffres sont en baisse de 5 et 9,36 % respectivement pour les bovins, les petits ruminants et en hausse de 11% pour les camelins comparés à l'année 2020 à cause du retard dans la livraison des vaccins, de l'insuffisance des vaccins, de l'insuffisance de parcs et couloirs de vaccinations dans certaines zones, de l'insécurité dans certaines régions et l'impact de la Covid19.

Malgré la faible performance, ces taux sont nettement au delà des prévisions 2021. Globalement, la situation sanitaire du cheptel a été bonne en 2021, n'eût été les foyers de grippe aviaire hautement pathogène, qui ont secoué la filière avicole, mais vite maîtrisés par la promptitude des services vétérinaires et des partenaires techniques et financiers.

Concernant la production laitière, on note une progression du disponible de production du lait avec un accroissement de 4,83% par rapport à l'année 2020.

Il est à un niveau de réalisation de 1 583 991 FCFA ? soit de 99% par rapport aux prévisions.

Pour soutenir la production laitière, il a été mis en place 22 645 tonnes d'aliments bétail vendus à prix modérés au profit des éleveurs, les prévisions étant de 15 000 tonnes d'aliments bétail, soit un taux de réalisation de 151 %. En plus 346,8 ha de cultures fourragères ont été mis en place sur une prévision de 99 ha.

Pour améliorer la sécurisation des espaces pastoraux, 20 kml d'aires de pâturage et 1900 kml de couloir de passage ont fait l'objet de balisage.

En outre, dans le cadre de la protection du pâturage contre les feux de brousses 1550 kml de bandes pare feux ont été réalisées sous forme des travaux Cash for Work. Au total 16 561 bénéficiaires ont été concernés par cette opération dont 153 femmes et 485 jeunes. Aussi, l'opération a permis de ramasser 1 703 tonnes de matières sèches de paille de brousse.

Enfin, pour la modernisation de filières, on note la réalisation de deux (2) centres de collecte de lait, la réhabilitation et l'équipement de la laiterie de Gaya.

Dans le cadre de l'amélioration génétique, sur 800 vaches prévues pour l'insémination, 438 vaches ont été inséminées soit un taux de réalisation de 54,75% au niveau des 160 fermes suivies avec un taux de réussite de 62% avec 296 vêlages.

Avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL), l'appui aux fermes modernes, le financement innovant de microprojets (FISAN, PRADEL, PIMELAN, PRAPSII), il est attendu une amélioration significative de cet indicateur pour les prochaines années.

**Pour ce qui est de la production de viandes contrôlées**, elle est passée de **125 194** tonnes en 2020 à 130 679 tonnes en 2021 soit une progression de 4,38%. Le taux de réalisation par rapport aux prévisions est 93,34%.

**La production des œufs**, a connu une amélioration du fait de la collecte des données au niveau des fermes avicoles.

**Dans le cadre de la résilience**, il a été placé 36 843 kits de petits ruminants, 1400 kits volailles au profit des ménages vulnérables. Aussi, il a été procédé à l'indemnisation des impactés de Grippe Aviaire Hautement Pathogène pour un montant de 200 millions de FCFA.

### **2.3 Articulation entre stratégie sectorielle /priorités nationales**

Le DPPD 2023-2025 s'inscrit dans le cadre des agendas internationaux et de divers engagements auxquels le Niger a souscrit :

- Agenda 2030 des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD1) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables »,
- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD),
- Les engagements communautaires vision 2020 de la CEDEAO les Plans Stratégiques du CILSS, et de l'UEMOA).

Le DPPD 2023-2025 s'insère dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (2022-2026). Il tire ses fondements des orientations du « Programme de Renaissance III et la déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre, Chef du Gouvernement » articulées autour de huit priorités : i) sécurité et quiétude sociale, ii) bonne gouvernance et la consolidation des institutions républicaines , iii) développement du capital humain, iv) modernisation du monde rural, v) développement des infrastructures économiques, vi) exploitation des potentialités économiques, vii) solidarité et inclusion socioéconomique des catégories en situation des vulnérabilité.

La finalité du DPPD MEL est de contribuer à la modernisation du monde rural à travers l'Axe 4 du Programme de la Renaissance III du Président de la République et dans la Déclaration de Politique Générale du gouvernement (DPG) de son excellence le Premier Ministre intitulé « modernisation du monde rural » et

notamment le Programme stratégique 1 de l'i3N : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

**Tableau N°2: Domaines d'interventions opérationnelles et axes stratégiques de l'Initiative 3N**

Axes stratégiques - Initiative 3N	Programmes Opérationnels	Sous Programmes Opérationnels
Programme stratégique 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	PO3. Accroissement des productions animales	SPO6. Santé Animale Et Sante Publique Vétérinaire
		SPO7. Développement et Promotion des productions animales
	PO8. Adaptation des réponses apportées dans les situations de crises alimentaires et de catastrophes	SPO16. Prise en charge des crises alimentaires et catastrophes

## 2.4 Vision et Objectif stratégique

L'Élevage est considéré comme la seconde « mamelle » de l'économie nigérienne. Il participe significativement à la sécurité alimentaire et à la nutrition de la population en lait, en viande, en œuf... Le bétail constitue la forme dominante d'épargne des ménages au niveau rural et urbain. L'élevage contribue au renforcement des capacités d'ajustement des producteurs face aux crises et aux événements sociaux particuliers. Ainsi, la stratégie de développement durable de l'élevage contribue significativement à l'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N notamment au niveau du programme opérationnel 3 « amélioration des productions animales et halieutiques » ; elle-même s'inscrivant dans l'axe 4 du programme de la Renaissance III comme stipulé dans la DPG du Gouvernement.

### 2.4.1 Vision

Un Niger où l'élevage, à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement.

### 2.4.2 Objectif stratégique

L'objectif global de développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles.

Il s'agit spécifiquement d'assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales.

### 2.4.3 Résultats attendus des programmes

Tableau 3 : Résultats attendus des programmes

Programmes	Résultats attendus
Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le cadre juridique et institutionnel favorable au développement des filières est promu ;</li><li>• La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ;</li><li>• La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ;</li><li>• L'appui conseil aux producteurs est renforcé ;</li><li>• La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ;</li></ul>
Programme 2 : Santé Animale Et Sante Publique Vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• La santé animale est durablement améliorée</li><li>• L'hygiène des produits alimentaires d'origine animale est assurée</li></ul>
Programme 3 : Développement et Promotion des productions animales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les productions animales sont accrues</li><li>• Les chaînes de valeurs d'élevage sont développées et renforcées</li><li>• Les parcours pastoraux sont aménagés et sécurisés</li></ul>

## 2.5 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

### 2.5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes directeurs (i) centraux et (ii) transversaux expriment les différentes orientations politiques et de développement en liens avec les orientations stratégiques nationales telles que définies dans la SDDCI, la DPG, le PDES et la SANAD et en harmonie avec celles des Objectifs de Développement Durable (ODD).

#### (i) Principes directeurs centraux

Quatre (4) principes interagissant entre eux guident la stratégie dans une perspective de durabilité :

1. La concertation de l'ensemble des acteurs du sous-secteur Élevage : En effet, l'importance du partenariat entre le Ministère et les acteurs privés, les relations avec les organisations d'éleveurs et leurs faïtières, la complexité de l'environnement des grandes filières, font que le Ministère se trouve au centre de plusieurs réseaux. Cela nécessite le développement accentué du partenariat et d'une concertation régulière entre les différents acteurs.

2. La synergie, fruit de la concertation : elle a pour finalité d'éviter les doublons en termes d'investissements, ceci pour assurer une répartition optimale des moyens du Ministère, tout en tenant compte des spécificités des régions.
3. La décentralisation : les communes constituent une porte d'entrée privilégiée dans la mise en œuvre des actions. Ainsi, une meilleure appropriation et responsabilisation des collectivités sont visées pour une bonne réussite de développement à la base. Pour cela, la décentralisation doit être couplée avec une véritable déconcentration des agents du Ministère vers le niveau départemental, le niveau communal (services) jusqu'à la base (cellules d'intervention de base).
4. L'intégration régionale : le Niger, faisant partie de certaines organisations régionales dont l'UA, l'UEMOA, la CEDEAO, a ratifié un certain nombre d'accords qui lui recommandent l'harmonisation de ses stratégies et l'alignement dans la mouvance d'intégration.

### (ii) Principes directeurs transversaux

Quatre (4) principes directeurs transversaux complètent la vision car ils apparaissent en avant-garde dans le développement durable de l'élevage:

1. **L'environnement.** La conduite des troupeaux se fera à travers une gestion intégrée des ressources naturelles mettant en avant l'exploitation durable et la protection des écosystèmes fragiles des zones arides et semi-arides du pays.
2. **Prise en compte du changement climatique.** Les nouvelles perceptions des incidences du changement climatique, tant pour les phénomènes d'adaptation que d'atténuation, doivent guider la mise en œuvre de la stratégie et ainsi être posés comme un principe transversal. Le Niger doit analyser la situation et faire valoir ses atouts en la matière. La recherche de financements innovants (projets carbone, financement Recherche Développement Durable) peut présenter de nouvelles opportunités afin d'aider les systèmes pastoraux à se sécuriser, voire à se développer.
3. **La prise en compte du genre.** L'aspect genre est une priorité de tous les cadres stratégiques actuels. Conformément à la Politique Nationale Genre (PNG), cette priorité sera posée comme un principe qui s'applique de plusieurs manières.
4. **La dimension multisectorielle de l'élevage pastoral.** Cette dimension doit être considérée dans tous les programmes touchant à son développement au regard du rôle moteur qu'il joue dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire au Niger. Cela permettra de mettre l'éleveur acteur principal au centre des actions de développement de l'élevage en général et du pastoralisme en particulier. Ces actions de développement doivent se faire dans le respect de la protection de l'environnement, l'amélioration progressive de la productivité et de la santé du cheptel pour répondre non seulement aux besoins d'une population de plus en

nombreuse et exigeante en matière de produits animaux, mais également à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs mobiles, et notamment leur éducation et leur santé.

### **2.5.2 Axes stratégiques**

Les actions qui seront menées découlent des axes stratégiques suivants :

- Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale ;
- Accroissement, diversification et valorisation des productions animales ;
- Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage

### **2.5.3 Réformes sectorielles**

Les principales réformes engagées dans le secteur concernent :

- La politique foncière
- Le financement durable des vaccinations (financement durable des campagnes de vaccination de cheptel)
- Les contrats de réformes sectorielles pour la réalisation des déclencheurs des aides budgétaires et des engagements pris avec différents partenaires (Union Européenne, BAD, MCC, Banque Mondiale).

## 2.5.4 Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau N° 4 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectif	Indicateur	Crédit de paiement 2023
Développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles.	Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage.	Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	Assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs	-taux d'exécution financière des programmes - taux d'exécution physique des programmes	<b>658 538 428</b>
	Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale	Programme 2 Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire	Garantir la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	- Taux de couverture vaccinale PPCB, PPR et PC - Nombre de volaille vaccinée - Quantité de viandes saisies pour insalubrité - Nombre de rapport de missions d'inspection des SOC - Nombre de certificats sanitaires délivré	<b>12 400 484 841</b>
	Accroissement, diversification et valorisation des productions animales	Programme 3 : Développement et Promotion des Productions Animales	Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	- Quantités de viande produite - Quantité lait produite - Quantité œufs produite - Pintades produites	<b>20 794 631 924</b>

## III LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

### 3.1 Programme 1 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

#### 3.1.1 Présentation du périmètre du programme

Le Programme 1 « **Pilotage Et Administration De La Politique Du Ministère** » couvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, et à la gestion de son système d'information. Il touche principalement les domaines d'activités suivants :

- l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la politique sectorielle ;
- la gestion administrative et financière du ministère ;
- le recrutement et formation continue du personnel ;
- la gestion et coordination du système d'information et de communication du ministère ;
- la coordination technique et financière des programmes ;
- la réforme des finances publiques ;
- la mise en place du système de contrôle de gestion du ministère ;
- la passation des marchés publics du ministère ;
- le suivi des projets et programme du ministère ;
- la collecte ; traitement et publication des données statistiques du ministère ;
- le renforcement de l'appui conseil (le renforcement du SNCA à travers la recherche développement et l'alimentation du conseil à travers la formation) ;
- le renforcement de capacité des autres acteurs du secteur.

#### 3.1.2 Enjeux et Objectif du programme

Le ministère a mis en place dans le cadre du présent budget programme, deux (2) programmes opérationnels et un (1) programme support visant des objectifs de développement socioéconomique ou de qualité de service public. Le programme « **Pilotage, Administration de la politique du Ministère** » a pour enjeu principal de créer les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente de ces deux (2) programmes opérationnels et un (1) programme support dans l'optique de réalisation de l'objectif stratégique du ministère.

A cet effet, **l'objectif du programme est d'assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des acteurs intervenants dans le secteur.** L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère, nécessitent en premier lieu une

définition claire et opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

### 3.1.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme se présentent comme suit :

- Le cadre juridique et institutionnel favorable au développement des filières est promu ;
- La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ;
- La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ;
- La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ;
- L'appui conseil aux producteurs est renforcé ;

### 3.1.4 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs sont :

- ✓ Taux d'exécution financière des programmes ;
- ✓ Taux d'exécution physique des programmes.

**Tableau N 5 : Cibles des indicateurs**

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'exécution financière des programmes			80	80	80
Taux d'exécution physique des programmes			90	90	90

Le ministère vient de se doter d'un plan de formation sur 5 ans depuis 2022. En 2023, nous espérons atteindre un taux de 25% avec l'appui des partenaires.

Le nombre d'enquêtes à réaliser permettra au Ministère de mettre à jour beaucoup de données qui sont restés longtemps statiques. Il s'agit notamment du recensement général du cheptel et le SIM 2G qui permet de suivre les principaux indicateurs pour la maîtrise de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le ratio d'encadrement, loin de la norme de la FAO qui est de 3500 UBT par un agent d'élevage, montre une détérioration du fait principalement de l'augmentations des effectifs annuels du cheptel, le départ massif à la retraite des agents et la suspension des recrutements des agents à la fonction publique .

### 3.1.5 Stratégie du programme

Le programme 1 a pour objectif majeur d'améliorer la performance de la gestion du ministère de l'Elevage et de ses démembrements.

Il assure la cohérence d'ensemble de toutes les interventions dans le secteur et de la mise en œuvre efficace et efficiente de tous les programmes. Il est aussi chargé de la gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles du ministère dans la perspective d'un bon pilotage du secteur.

Plusieurs problèmes ont été identifiés à l'issue du dernier audit institutionnel de l'ancien MAG/EL. Il s'agit notamment de :

- l'organisation non efficiente des acteurs ;
- L'insuffisance des moyens d'intervention et la faible capacité des acteurs ;
- La faiblesse du système d'information, éducation et communication ;
- Le faible niveau de financement du secteur ;
- La faible visibilité du secteur.

Ces différents problèmes concourent à une insuffisance dans le Pilotage et l'Administration de la Politique du Ministère.

### 3.1.6 Présentation des actions et mesures

#### 3.1.6.1 Actions

**Tableau N°6 : présentation des actions**

Programme	Actions	Objectif	Indicateur
Pilotage et administration de la politique du ministère	Développement du cadre politique, juridique, réglementaire et fiscal favorable	Renforcer le cadre juridiques et institutionnel	Nombre de textes adoptés Nombre de mission de vulgarisation de textes /politique Nombre de convention de financement et ou de partenariat
	Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	-Nombre stratégies/politiques révisées Nombre de documents de programmation complétés et validés -Nombre de rapports d'évaluation des projets et programmes Nombre d'atelier de validation des données - Nombre de base des données diffusées dans le système d'information
	Gestion des ressources et action sociale	Renforcer les capacités du ministère	-Nombre de services construits -Nombre de services réhabilités -Nombre des bourses offertes -Nombre de mises à jour des états nominatifs
	Développement des capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Elevage	Renforcer les capacités des acteurs	Taux d'exécution du plan de formation Ratios d'encadrement Nombre de technologies diffusées

#### 3.1.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures s'avèrent nécessaires :

- La mise en œuvre des recommandations de l’audit institutionnel (répartition /redéploiement du personnel dans les différents programmes, organigramme, etc.) ;
- L’adoption des textes prenant en compte des mesures incitatives.

### 3.1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le Programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » renferme plusieurs structures du niveau central ainsi que des administrations de mission et projets transversaux :

#### 3.1.7.1 Structures de mise en œuvre du programme

Les structures qui participent à la mise en œuvre du Programme sont

- Secrétariat Général (SG) ;
- Inspection Générale des Services (IGS) ;
- Direction des études et de la programmation ;
- Direction des ressources financières et matérielles
- Direction des ressources humaines
- Direction de l’action coopérative et promotion des Organisations des Eleveurs (DACPOE) ;
- Direction de la Législation (DL) ;
- Direction des statistiques ;
- Direction des archives de l’information et de la documentation ;
- Direction des marchés publiques et délégation des services publics.

#### 3.1.7.2 Les services rattachés

- Ecole des Surveillants d’Elevage de Maradi ESEM ;
- Centre Régional de Spécialisation en Elevage (CRS/EL)

### 3.1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

#### 3.1.8.1 Hypothèses

Les principales hypothèses sont :

- Stabilité sociopolitique ;
- Disponibilité à temps des ressources financières affectées au programme ;
- Effet de la pandémie du COVID 19.

#### 3.1.8.2 Risques

On peut retenir les risques suivants :

- ✓ **les risques liés au marché** : L’instabilité des prix des produits alimentaires est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, et d’importantes flambées des prix;

- ✓ **les risques liés au contexte sociopolitique:** L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés; 3) la réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires au détriment des autres services publics; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.
- ✓ **les risques liés à l'insécurité :** les effets néfastes du changement climatique affectent sérieusement les moyens de subsistance des populations du Niger, à cela s'ajoutent dans certaines régions, les activités terroristes qui ont complètement ravagé et désaxé les zones concernées.
- ✓ **Les risques liés aux mentalités :** dans le contexte actuel du Niger, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ne sauraient être expliquées par les aléas climatiques et la rudesse de la nature seulement. Certains comportements et pratiques sociaux en milieu urbain et rural ont contribué à aggraver cette situation. C'est notamment la corruption, le manque de conscience professionnelle, l'attentisme, l'émergence d'une culture d'assistanat et certaines habitudes alimentaires. Pour une évolution des mentalités et un changement profond des comportements, il y a nécessité de promouvoir la sensibilisation et la communication pour la promotion du travail productif, l'utilisation judicieuse des ressources financières et adéquate des ressources alimentaires et nutritionnelles.

### 3.1.9 Tableau de programmation

**Tableau N°7 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025**

Programme 1	2023	2024	2025
Personnel	338 665 822	359 016 059	380589130
Biens et services	39 685 951	42 141 014	44747953
Transfert	64 056 575	71 817 207	80518061
Investissements	216 130 079	246 080 689	280181758
<b>Total général</b>	<b>658 538 427</b>	<b>719 054 969</b>	<b>786 036 902</b>

**Tableau N° 8 : Programmation financière par action 2023-2025**

<b>Programme 1</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Action 1 : Développement du cadre politique, juridique, réglementaire et fiscal favorable	46 389 809	50 652 812	55 371 260
Action 2 Planification, programmation et suivi/évaluation des programmes du ministère	79 202 114	86 480 410	94 536 296
Action 3 : Gestion des ressources (humaines matériels et financières) et action sociale	468 276 570	511 308 954	558 938 779
Action 4 : Développement des capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Élevage	64 669 934	70 612 793	77 190 567
<b>Total général</b>	<b>658 538 427</b>	<b>719 054 969</b>	<b>786 036 902</b>

## 3.2 Programme 2: Santé Animale et Santé Publique vétérinaire

### 3.2.1 Présentation du périmètre du programme

Le programme Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire couvre les domaines liés à la santé animale, à l'hygiène des denrées et des aliments d'origine animale et la lutte contre les zoonoses prioritaires, à travers l'amélioration durable de la santé animale et celle de l'hygiène des produits alimentaires d'origine animale.

### 3.2.2 Enjeux et objectif du programme

Le programme a pour enjeu principal de créer les conditions nécessaires pour une production animale optimale dans un environnement assaini. A cet effet, l'objectif du programme est de garantir la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale.

### 3.2.3 Résultats du programme

Deux résultats sont attendus du programme :

- La santé animale est durablement améliorée ;
- L'hygiène des produits alimentaires d'origine animale est durablement améliorée.

### 3.2.4 Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme 2, les indicateurs retenus sont :

- ✓ Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)
- ✓ Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)
- ✓ Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)

Le tableau qui suit présente la situation des indicateurs et leurs cibles

**Tableau N°9 : Indicateurs de santé animale**

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	63%	80	85	90	90
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	65%	80	85	90	90
Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)	25%	25	25	30	35

### 3.2.5 Stratégie du programme 2

Il s'agit principalement de :

- Organiser des campagnes annuelles de vaccination du bétail ;
- Renforcer le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales prioritaires y comprises les zoonoses ;
- Réhabiliter et équiper les postes et cliniques vétérinaires au niveau communal ;
- Organiser des campagnes de vaccination de la volaille ;
- Renforcer la lutte contre zoonoses prioritaires (tuberculose, brucellose, charbon, botulisme, rage, etc.) ;
- Contrôler l'hygiène des denrées et des aliments d'origine animale
- Renforcer les capacités du Service Officiel de Contrôle (SOC).

### 3.2.6 Présentation des actions et mesures

#### 3.2.6.1 Actions

**Tableau N° 10 : présentation des actions**

Axes stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs
<b>Santé Animale et Santé Publique vétérinaire</b>	Amélioration durable de la santé animale	<b>Améliorer durablement la santé animale</b>	Nombre de bovins vaccinés contre la PPCB Nombre de des petits ruminants vaccinés contre la PPR Nombre de camelins vaccinés contre la Pasteurellose cameline Nombre de volailles vaccinées contre la Newcastle
	<i>Amélioration durable de l'hygiène des produits d'origine animale</i>	<b>Assurer la sécurité sanitaire des produits d'origine animale</b>	Quantité de viandes saisies pour insalubrité Nombre de rapport de missions d'inspection des SOC Nombre de certificats sanitaires délivrés

La finalité du programme est la contribution à l'axe 4 du Programme de Renaissance acte III « modernisation **du monde rural** »

Ainsi, pour réussir l'objectif du programme 2, les actions à mettre en œuvre sont :<sup>2</sup>

- Action 1 : Amélioration durable de la santé animale
- Action 2 : Amélioration durable de l'hygiène des produits d'origine animale

L'action 1 relative à la santé animale, prend en compte principalement : (i) la couverture sanitaire du bétail, (ii) le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales, (iii) la couverture sanitaire du cheptel aviaire, (iv) la réhabilitation et l'équipement des postes et cliniques vétérinaires au niveau communal, (v) le renforcement du contrôle des médicaments vétérinaires, (vi) la mise en œuvre du contrôle de l'antibiorésistance, (vii) le renforcement des capacités opérationnelles des Laboratoires de l'Élevage.

Concernant l'action 2 l'hygiène des denrées animales et des produits d'origine animale, il s'agit, de mettre l'accent sur : (i) la lutte contre les principales zoonoses, (ii) l'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale, et (iii) le renforcement des capacités du Service Officiel de Contrôle (SOC)

### 3.2.6.1 Mesures d'accompagnement

Les principales mesures à prendre sont résumées dans le tableau ci-après :

Mesure	Niveau de mise en œuvre		
	Elaboration	Adoption	Diffusion
Plan National Stratégique (PNS) de contrôle des médicaments vétérinaires		X	
Stratégie d'Appui Institutionnel et Organisationnel des OPEL			X
Plan d'action 2023-2028 de la SDDEL.	X		
Plan National Stratégique d'éradication de la Peste des Petits Ruminants (PNS-PPR)			X
Plan National Stratégique de contrôle de l'incidence de la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PNS-PPCB)			X

### 3.2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par les services techniques et projets appartenant à des directions différentes. Chaque acteur intervenant dans le programme produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte des objectifs. Ainsi, les institutions suivantes assurent la mise en œuvre :

### 3.2.7.1 Les Directions Générales

- Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ;

### 3.2.7.2 Les Directions et Services extérieurs

- Directions Régionales de l'Elevage (DREL);
- Directions Départementales de l'Elevage (DDEL);
- Services d'Arrondissements Communaux de l'Elevage (SACEL);
- Services Communaux de l'Elevage (SCEL);
- Cellules d'Intervention de Base (CIB).

### 3.2.7.3 Les services rattachés

- Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) ;
- Centre Régional de Spécialisation de l'Elevage (CRS/EL) ;

### 3.2.7.4 Les Projets et programmes rattachés

- Projet de lutte contre le charbon bactérien au Niger ;
- Programme de vaccination et de déparasitage ;
- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase II (PRAPS II);
- Projet Intégré de Modernisation de l'Elevage et de l'agriculture au Niger pour la transformation du monde rural (PIMELAN),

## 3.2.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

### 3.2.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre. Les principales hypothèses sont :

- Conditions climatiques favorables ;
- sécurité ;
- stabilité sociopolitique ;
- disponibilité des ressources financières affectées au programme.
- *La pandémie de la COVID-19*

### 3.2.8.2 Risques

On peut retenir entre autres les risques suivants:

- ✓ **les risques affectant la production** : Les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les feux de brousse, les événements climatiques extrêmes (inondations, les tempêtes, les températures, etc.);
- ✓ **les risques liés au marché** : la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées alimentaires d'origine animale et des aliments pour bétail constituent des sources de préoccupation majeure pour les consommateurs et pour les animaux;

- ✓ **les risques liés au contexte socio-politique:** L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide ; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés ; (3) la réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires au détriment des autres services publics ; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.
- ✓ **les risques liés à l'insécurité :** les effets néfastes du changement climatique affectent sérieusement les moyens de subsistance des populations du Niger, à cela s'ajoutent dans certaines régions, les activités terroristes qui ont complètement ravagé et désaxé certaines régions.
- ✓ **les risques liés aux mentalités :** dans le contexte actuel du Niger, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ne sauraient être expliquées par les aléas climatiques et la rudesse de la nature seulement. Certains comportements et pratiques sociaux en milieu urbain et rural ont contribué à aggraver cette situation (la corruption, le manque de conscience professionnelle, l'attentisme, l'émergence d'une culture d'assistanat et certaines habitudes alimentaires).

### 3.2.9 Tableau de programmation du programme 2

**Tableau N° 11 : programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025**

Programmes	2023	2024	2025
Personnel	1 028 582 384	1 090 389 319	1 155 910 198
Biens et services	15 218 877	16 160 351	17 160 067
Transfert	96 904 306	108 644 531	121 807 117
Investissements	11 259 779 274	11 423 055 386	16 527 414 241
<b>Total général</b>	<b>12 400 484 841</b>	<b>12 638 249 587</b>	<b>16 649 221 358</b>

Le tableau ci-dessous présente le coût de chaque action du programme 2 en 2023, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour les années 2024 à 2025.

**Tableau N°12 : Programmation financière par action 2023-2025**

Programme 2	2023	2024	2025
Action 1 : Amélioration durable de la santé animale	12 369 293 762	12 604 322 991	16 607 863 810
Action 2 : Amélioration durable de l'hygiène de produits d'origine animale	31 191 079	33 926 596	41 357 548
<b>Total général</b>	<b>12 400 484 841</b>	<b>12 638 249 587</b>	<b>16 649 221 358</b>

### 3.3. Programme 3 : Développement et promotion des productions Animales

#### 3.3.1 Périmètre du programme

Le programme de Développement et Promotion des Productions Animales couvre tous les domaines relatifs à l'**accroissement des productions animales** et des chaînes de valeurs animales, l'aménagement, sécurisation et la gestion des parcours pastoraux.

#### 3.3.2 Enjeux et objectif du programme

Le programme a pour enjeu principal de créer les conditions nécessaires pour une production animale optimale et diversifiée. A cet effet, l'objectif du programme est d'accroître, diversifier et valoriser les productions animales.

#### 3.3.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats concourant à l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions animales sont :

- Les productions animales accrues ;
- Les chaînes de valeurs d'élevage sont développées et renforcées ;
- Les Parcours pastoraux sont aménagés, sécurisés et gérés.

#### 3.3.4 Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme 3, un seul indicateur a été retenu à savoir : **le Niveau d'augmentation des produits animaux.**

**Tableau N° 13 : Indicateurs de production animale**

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quantité de lait produite (en milliers de litre)	1 466 954	1 600 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Quantité de Viande produite des abattages contrôlés (en tonne)	125 194	140 000	150 000	160 000	170 000	180 000
Nombre d'œufs produits (en milliers)	662 252	1 028 520	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des Pintades produites	ND	ND	500 000	500 000	500 000	500 000

Dans le cadre du DPPD 2023-2025, le MEL entend poursuivre le programme d'intensification de l'Élevage à travers l'appui à la création des fermes modernes (ruminants et volaille), les cultures fourragères et aménagements des parcours pastoraux.

Conformément du plan d'action de l'i3N, il est attendu du MEL l'atteinte des indicateurs cibles énumérés dans le tableau N°15. Avec la mise en œuvre du Projet Intégré de Modernisation de l'Élevage et de l'Agriculture au Niger (PIMELAN) pour la transformation du monde rural et du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, phase II (PRAPS

II), projet REEL Mahita, il est attendu une autonomisation des jeunes et des femmes à travers la promotion des filières animales ciblées.

### 3.3.5 Stratégie du programme 3

Les contraintes qui se dégagent de l'analyse diagnostique du périmètre du programme 3 sont entre autres, l'insécurité alimentaire du cheptel, la faiblesse du système de recherche et vulgarisation et l'environnement institutionnel et financier des filières très peu performant.

C'est pourquoi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL2013-2035), élément opérationnel de l'initiative 3N, le Programme 3 s'est fixé comme objectif d'accroître, diversifier et valoriser les productions animales.

### 3.3.6 Présentation des actions et mesures

#### 3.3.6.1 Actions

**Tableau N°14 : présentation des actions**

Axes stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs
Développement et promotion des productions Animales	<i>Accroissement des productions animales</i>	Accroître les productions animales	Nombre de vaches inséminées Nombre de bonnes pratiques promues
	Développement et renforcement des chaînes de valeurs d'élevage	Renforcer les capacités des acteurs des chaînes valeur	Nombre d'unités de transformations appuyées, Nombre de fermes appuyées ;
	Aménagement, sécurisation et gestion des parcours pastoraux	Gérer durablement les capacités productives des ressources pastorales	Nombre de points d'eau mis en place Nombres Kml balisés Nombre d'hectares de terres pastorales récupérés

Les trois actions du programme sont :

**Action 1:** Accroissement des productions animales à travers i) l'amélioration des races animales locales ii) la promotion des bonnes pratiques d'Elevage et iii) l'intensification des productions animales

**Action 2 :** Développement et renforcement des chaînes de valeurs d'élevage à travers i) Accroissement des capacités de transformation des produits animaux, ii) Amélioration du transport des animaux et des produits de l'élevage

**Action 3 :** Aménagement, sécurisation et gestion des parcours pastoraux à travers i) ) gestion durable des capacités productives des terres pastorales et II) l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux ressources pastorales

### 3.3.6.2 Mesures d'accompagnement des programmes

Ces mesures concernent l'élaboration, l'adoption et la diffusion des documents présentés dans le tableau ci-après :

Mesure	Niveau de mise en œuvre		
	Elaboration	Adoption	Diffusion
Stratégie Nationale d'Amélioration Génétique des animaux d'élevage			X
Document cadre pour l'amélioration de la résilience de l'élevage face à la variabilité et aux changements climatiques au Niger		X	
Stratégie Nationale de Développement des Cultures Fourragères au Niger		X	
Plan stratégique du Centre Régional de Spécialisation en Elevage		X	
Guide d'installation des interprofessions et des plateformes d'innovations			X
Guide d'installation des centres de collecte de lait			X
Plan National de Développement de la Filière Lait (PNDFL)			X
Plan National de Développement de la Filière Avicole (PNDFFA)			X
Stratégie d'Appui Institutionnel et Organisationnel des OPEL			X
Plan d'action 2023-2028 de la SDDEL.	X		
Guide d'installation des Plateformes d'Innovation (PI)			X
Divers décrets d'application de l'Ordonnance relative au pastoralisme	X		

### 3.3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre des programmes opérationnels

La mise en œuvre des programmes est assurée par les services techniques et projets appartenant à des directions différentes. Chaque acteur intervenant dans les programmes produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte des objectifs. Ainsi, les institutions suivantes assurent la mise en œuvre :

#### 3.3.7.1 Les Directions Générales

- Direction Générale de Développement Pastoral, de la Production et des Industries Animales (DGDP/P/IA).

#### 3.3.7.2 Les Directions et Services extérieurs

- Directions Régionales de l'Elevage (DREL);
- Directions Départementales l'Elevage (DDEL);
- Services d'Arrondissements Communaux l'Elevage (SACEL);
- Services Communaux l'Elevage (SCEL);
- Cellules d'Intervention de Base (CIB).

### 3.3.7.3 Les services rattachés

- Abattoirs Frigorifiques Régionaux (AFR);
- Stations et fermes d'élevage
- Usines Aliment Bétail (UAB);
- Centre de Multiplication du Bétail (CMB) ;

### 3.3.7.4 Les Projets et programmes rattachés

- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase II (PRAPS II);
- Programme d'Appui à la Campagne Pastorale ;
- Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL);
- Projet de Résilience Agro-Sylvo-Pastorale Ouest Niger (REPO) ;
- Projet de Gestion des Conflits et de Sécurisation des Espaces Pastoraux (PROCOSEP 2),
- Projet d'Appui au Développement de l'Elevage pastoral et à la Gestion Durable des Terres dans les Régions de Zinder et Diffa (CNE 1211 02G) : Bunkassa Kiyu
- Renforcement de la Résilience en Elevage ( REEL MAHITA)

## 3.3.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre des programmes

### 3.3.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre. Les principales hypothèses sont :

- Conditions climatiques favorables ;
- Fléau acridien maîtrisé;
- sécurité ;
- stabilité sociopolitique ;
- disponibilité des ressources financières affectées au programme.

### 3.3.8.2 Risques

On peut retenir entre autres trois catégories de risques :

- ✓ **les risques affectant la production** : Les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les feux de brousse, les événements climatiques extrêmes (inondations, les tempêtes, les températures, etc.);
- ✓ **les risques liés au marché** : L'instabilité des prix des produits alimentaires est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, et d'importantes flambées des prix;
- ✓ **les risques liés au contexte socio-politique**: L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide ; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés ; (3) la

réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires au détriment des autres services publics ; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.

- ✓ **les risques liés à l'insécurité** : les effets néfastes du changement climatique affectent sérieusement les moyens de subsistance des populations du Niger, à cela s'ajoutent dans certaines régions, les activités terroristes qui ont complètement ravagé et désaxé certaines régions.
- ✓ **les risques liés aux mentalités** : dans le contexte actuel du Niger, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ne sauraient être expliquées par les aléas climatiques et la rudesse de la nature seulement. Certains comportements et pratiques sociaux en milieu urbain et rural ont contribué à aggraver cette situation (la corruption, le manque de conscience professionnelle, l'attentisme, l'émergence d'une culture d'assistanat et certaines habitudes alimentaires).

### 3.3.9 Tableau de programmation du programme 3

**Tableau N° 15 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025**

Programmes	2023	2024	2025
Personnel	955 521 569	1 012 938 320	1 073 805 211
Biens et services	95 734 978	101 657 358	107 946 110
Transfert	119 532 325	134 013 997	150 250 164
Investissements	19 623 843 052	25 019 588 430	28 746 345 512
<b>Total général</b>	<b>20 794 631 924</b>	<b>26 268 198 105</b>	<b>30 078 346 997</b>

Le tableau ci-dessus présente le coût de chaque titre du programme 3 en 2023, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour les années 2024 à 2025.

**Tableau N° 16 : Programmation financière par action 2023-2025**

Programme 3	2023	2024	2025
Action 1 : Accroissement des productions animales	11 362 913 206	14 247 071 540	14 556 081 051
Action 2 : Développement et renforcement de chaînes de valeurs d'élevage	4 513 006 967	3 011 050 923	2 483 361 874
Action 3 : Aménagement, sécurisation et gestion des parcours pastoraux	4 918 711 751	9 010 075 642	13 038 904 072
<b>Total général</b>	<b>20 794 631 924</b>	<b>26 268 198 105</b>	<b>30 078 346 997</b>

Le tableau ci-dessus présente le coût par action du programme 3 en 2023, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour les années 2024 à 2025.

## CONCLUSION

Le Présent DPPD 2023 -2025 intervient dans un contexte où notre pays continue de faire face aux défis sécuritaires, du fait de l'activisme des groupes armés terroristes, des bandits armés et des trafiquants de tout bord qui écument l'espace sahélo-saharien et qui continue d'impacter l'exécution des activités d'élevage.

D'une manière générale, la réussite de la mise en œuvre du présent DPPD du Ministère de l'Elevage, articulé autour des programmes de développement des productions animales et du pilotage et stratégie du MEL, dépend étroitement de la mobilisation et de la disponibilité en temps opportun des ressources financières, matérielles et humaines adéquates.

## Recommandations

### A l'endroit du Cabinet du Premier Ministre

- Veiller à l'harmonisation des contenus des différents rapports techniques (CAPEG, RAP, PDES, I3N), ainsi que de la périodicité de leur production ;

### A l'endroit du Ministère de l'Elevage

- Renforcer et restructurer les capacités de la DEP pour lui permettre de jouer son rôle de coordination du dispositif de suivi évaluation en rapport avec les unités suivi évaluation des Directions Générales, la Direction des Statistiques et des projets et programmes sous tutelle;
- Améliorer le dialogue avec les partenaires non étatiques (Collectivités territoriales, organisations professionnelles, les secteurs privés, ONG, institutions internationales, GIE, etc.) pour maîtriser leur contribution aux financements.

### A l'endroit du Ministère du Plan

- Mettre en adéquation des inscriptions du PIE avec les PTBA des projets et programmes sous tutelle.

### A l'endroit du Ministère des Finances

- élaborer et mettre en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur les réformes des finances publiques et l'application effective de la réforme à tous les niveaux ;
- Allouer des ressources conséquentes au MEL en adéquation avec les priorités retenues dans les programmes du plan stratégique du Ggouvernement dans le respect du plan d'engagement élaboré ;

- Autoriser le recrutement des cadres afin de combler le gap dû au départ massif du personnel à la retraite ;
- Allouer des ressources supplémentaires et conséquentes au MEL pour permettre d'assurer la réalisation et/ou la réhabilitation des infrastructures et l'acquisition de la logistique au niveau déconcentré.
- Pendre des dispositions pour payer les engagements de l'Etat auprès des institutions et organisation internationales (cotisations annuelles OIE, FAO, CIRDES, etc.)

#### **A l'endroit des Acteurs non étatiques (ANE)**

- Systématiser la transmission des informations sur les réalisations et les programmations des activités des acteurs non étatiques (ANE) qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs du MEL.

#### **A l'endroit des partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

- Faciliter la maitrise des informations sur les activités des ANE.

## ANNEXES:

### Annexe I Cadres logiques des programmes

#### Cadre logique axé sur les résultats du programme 1

<b>Hiérarchie des résultats</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses / risques</b>
Objectif programme 1: d'assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des acteurs intervenants dans le secteur.	Taux d'exécution financière	Rapport situation des crédits de la DS/DRH	1) L'instabilité institutionnelle 2) L'indisponibilité des ressources financières affectées au Programme 3) Disponibilité des ressources
Objectif action 1.1: Renforcer le cadre juridiques et institutionnel	Nombre de textes adoptés		Appropriation de la réforme par les agents
	Nombre de mission de vulgarisation de textes /politique		
	Nombre de convention de financement et ou de partenariat		
Produit 1.1.1 : Un cadre de concertation et d'échanges est opérationnel	Nombre de réunion du cadre de concertation et d'échanges	Rapport SG/Cabinet/DEP	
Produit 1.1.2 : Les politiques et stratégies sont formulées	Nombre des politiques et stratégies	Rapport DEP	
Produit 1.1.3 : Le cadre juridique est renforcé	Nombre des textes et lois vulgarisés	Rapport DL	
Produit 1.1.4 : Les événements nationaux sont organisés	Nombre d'événements organisés	Rapport DRFM/DACPOE	

Produit 1.1.5 : Le contrôle de gestion est assuré	Nombre de mission de contrôle, supervision, passation de service, missions d'audit technique, inventaires et Etudes réalisées	Rapport IGS/DEP	
Produit 1.1.6 : Le fonctionnement de l'action 1	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DRFM	
Produit 1.1.7 : Investissement de l'action 1	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DRFM	
Objectif action 1.2 : Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	- Nombre stratégies/politiques élaborées et ou révisées	Rapport DS/DEP	
	Nombre de documents de programmation complétés et validés		
	-Nombre de rapports d'évaluation des projets et programmes		
Produit 1.2.1 : Les actions de la communication sont appuyées	Nombre d'actions de communication	Rapport DAIDRP	
Produit 1.2.2 : Les bases de données sont créées diffusés et centralisées	Nombre de base des données diffusées dans le système d'information	DAIDRP	
Produit 1.2.3: Le système des statistiques est renforcé	Nombre d'enquêtes organisées ;	Rapport DS	
	Nombre des agents formés en statistique Agricole		
Produit 1.2.4 : Le fonctionnement de l'action 2	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	DRFM	
Produit 1.2.5 : Investissement de l'action 2	Taux de consommation des crédits d'investissement	Rapport DRFM	
Objectif action 1.3 : Renforcer les capacités du ministère	-Taux d'exécution financière	Rapport DRH/DMP/DRFM	
	-Taux d'exécution du plan de formation		
	-Taux d'exécution des marchés publics		
Produit 1.3.1 : Les capacités des agents du Ministère sont renforcées	Nombre des agents formés	Rapport DRH	

Produit 1.3.2 : Le Suivi de la carrière des agents est assuré	Nombre d'agents suivis	Rapport DRH	
Produit 1.3.3 : Le fonctionnement de l'action 3	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DRFM	
Produit 1.3.4 : Investissement de l'action 3	Taux de consommation des crédits d'investissement	Rapport DRFM	
Objectif action 1.4 : Renforcer les capacités des acteurs	Nombre d'acteurs appuyés	DRFM/DRH/DACPOE	
Produit 1.4.1: Les capacités des autres acteurs (OP, IP, OSC, etc.) sont renforcées	Nombre des acteurs formés	Rapport DACPOE/DRH	
Produit 1.4.2 : L'école des surveillants d'élevage de Maradi est appuyée	Taux d'accroissement de l'appui à l'école des surveillants d'élevage de Maradi	Rapport DRFM	

**Tableau 17 : Cadre logique axé sur les résultats du programme 2**

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif programme 2: Garantir la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB) Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR) Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline) Taux de couverture immunitaire du cheptel (PPR et PPCB)	Rapports : DS	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié et l'appui conseil
Objectif action 2.1: Améliorer durablement la santé animale	Nombre de bovins vaccinés contre la PPCB Nombre de des petits ruminants vaccinés contre la PPR Nombre de camelins vaccinés contre la		

	Pasteurellose cameline		
	Nombre de volailles vaccinées contre la Newcastle		
Produit 2.1.1 : Les campagnes annuelles de vaccination du bétail sont Organisées	Nombre de foyers de maladies pris en charge	Rapports DGSV :	
	Nombre d'animaux vacciné en UBT		
	Taux de déparasitage du bétail		
	Nombre de missions de contrôle de médicaments vétérinaires		
Produit 2.1.2: Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales dont les zoonoses est renforcé	Nombre d'agents formés		
	Nombre de Kits mis en place		
Produit 2.1.3 : Les postes et cliniques vétérinaires au niveau communal sont réhabilités et équipés	Nombre de postes réhabilités et équipés		
Produit 2.1.4 : Les campagnes de vaccination de la volaille sont Organisées	Nombre de volaille vaccinés		
Produit 2.1.5 : les urgences sanitaires sont gérées	Montant des indemnisations		
Objectif action 2: Assurer la sécurité sanitaire des produits d'origine animale			
Produit 2.2.1 : la lutte contre zoonoses prioritaires (tuberculose, brucellose, charbon, botulisme, rage, etc.) est Renforcée	Quantité de viandes saisies pour insalubrité		
Produit 2.2.2 : les denrées et des aliments d'origine animale	Nombre de missions d'inspection des SOC		

sont Contrôlés			
Produit 2.2.3 Les capacités du Service Officiel de Contrôle (SOC) sont renforcées	Nombre d'agents formés	Rapports : statistiques DGSV	
	Nombre Kits équipements mis en place		

**Tableau 18 : Cadre logique axé sur les résultats du programme 3**

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif programme 3 : Développer et Promouvoir les Productions Animales	Le Niveau d'augmentation des produits animaux.	Rapports : DS	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions favorables, Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié et l'appui conseil
Objectif de l'action 3.1 : Accroître les productions animales			
Produit 3.1.1 : Amélioration des races animales locales	Les quantités de viande, de lait et œufs produits	Rapports DGDP/P/IA	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions favorables, Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié, appui conseil, conditions climatiques
Produit 3.1.2 : Promotion des bonnes pratiques d'Élevage et de l'intensification des productions animales	Nombre de kit petits élevage mis en place		
Objectif de l'action 3.2 : Développer et renforcer les chaînes de valeurs d'élevage			
Produit 3.2.1 : les capacités de transformation des produits animaux sont accrues	Nombre d'unités de production, conservation, transformation, commercialisations construits	Rapports DGDP/P/IA	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions favorables, Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié, appui conseil, conditions climatiques
Produit 3.2.2 : les infrastructures de mise au marché sont réalisées	Nombre de marché à bétail construits Nombre de marché à bétail réhabilité Nombre des aires d'abattage construits Nombre d'abattoirs construits Nombre d'abattoirs réhabilités Nombre des kiosques réalisés		
Produit 3.2.3 : le transport des animaux et des produits de	Nombre de bétailières mis en place		

l'élevage est Amélioré			
Objectif de l'action 3.3 : Aménager, sécuriser et gérer les parcours pastoraux			
Produit 3.3.1 : les capacités productives des terres pastorales sont accrues et gérées durablement	Nombres d'hectares des terres pastorales aménagés Nombre des Kml balisés ;	Rapports DGDP/P/IA	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié, appui conseil, conditions climatiques
Produit 3.3.2 la disponibilité et l'accès aux ressources pastorales sont Améliorés	Quantité d'aliment bétail (son de blé et tourteau) mise en place Superficie des cultures fourragères Nombre de broyeurs mis en place ;		
Produit 3.3.3 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité de l'eau pour l'abreuvement du bétail	Nombre des points d'eau réalisés		
Produit 3.3.4 : les urgences pastorales sont gérées	Quantité d'aliments bétail placée Nombre de kits d'animaux mis en place		

## Annexe II : [Tableau des emplois affectés par Programme](#)

Tableau 19 : Tableau des emplois affectés au programme 1

CATEGORIE	2023	2024	2025
A	82	77	73
B	35	30	30
C	7	2	2
D	8	8	7
AUXILIAIRES	68	63	61
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>179</b>	<b>173</b>

Tableau 20 : Tableau des emplois affectés au programme 2

CATEGORIE	2023	2024	2025
A	247	237	226
B	367	357	326
C	92	82	70
D	15	5	4
AUXILIAIRES	180	170	170
<b>Total</b>	<b>901</b>	<b>891</b>	<b>796</b>

Tableau 21 : Tableau des emplois affectés au programme 3

CATEGORIE	2023	2024	2025
A	247	237	226
B	367	357	326
C	92	82	70
D	15	5	4
AUXILIAIRES	180	170	170
<b>Total</b>	<b>901</b>	<b>891</b>	<b>796</b>

Annexe III : Schéma de financement

Tableau : Tableau de financement des programmes

	Total	2023	2024	2025
<b>Ressources</b>	<b>121 379 796 474</b>	<b>33 853 655 193</b>	<b>39 625 502 661</b>	<b>47 900 638 620</b>
Internes	25 879 375 195	8 056 880 426	8 860 297 088	8 962 197 681
<i>Externes</i>	<i>95 500 421 279</i>	<i>25 796 774 767</i>	<i>30 765 205 573</i>	<i>38 938 440 939</i>
<i>Dons</i>	<i>29 500 421 279</i>	<i>9 796 774 767</i>	<i>10 765 205 573</i>	<i>8 938 440 939</i>
<i>Emprunts</i>	<i>66 000 000 000</i>	<i>16 000 000 000</i>	<i>20 000 000 000</i>	<i>30 000 000 000</i>
<b>Dépenses</b>	<b>121 379 796 474</b>	<b>33 853 655 193</b>	<b>39 625 502 661</b>	<b>47 900 638 620</b>